la réponse et s'est contenté de déclarer que si l'impérialisme [illegible] suscitait une [illegible] guerre, le prolétariat français s'y opposerait. Cela ne me suffit pas. Nous exigeons, nous, qu'il y a des moyens en, même en régime capitaliste, le sentiment du devoir de défense nationale peut exister dans une conscience socialiste.

« Quelle hypothèse envisagez-vous ? [illegible] jon de gauche.

« Cela [illegible], répond Blum.

Ces paroles sont accueillies par un tonnerre d'applaudissements à droite et de violentes protestations à gauche. Un tumulte intense se produit. On s'accorde en chantant l'Internationale et le calme se rétablit provisoirement.

Blum annonce le départ

[illegible] Il y a dans [illegible] une opposition et une communication formelles sur tous les points entre ce qu'a été jusqu'ici le socialisme et ce qu'il sera demain : le communisme. »

Ici, la [illegible] On sent qu'il va annoncer que la scission est inévitable.

« Il ne s'agit plus maintenant de discipline, dit-il, il s'agit de cas de consciences individuels et collectifs en face d'une situation nouvelle. Il faut, devant cette situation, dire si on peut l'accepter. Or, je ne peut pas, pour mon compte. Si j'avais pu l'accepter, s'il n'y avait eu que des divergences de détail, ce se serait fait depuis trois mois. Je n'ai pas pu ; ce n'est pas le vote d'une majorité plus ou moins [illegible] qui changera [illegible] mes consciences. [illegible] camarades qui pensent qu'en restant dans la IIIe Internationale, ils pourront [illegible] Etat une pure illusion. [illegible] majorité ne pourra donc rien changer dans [illegible] nos consciences, malgré notre [illegible] nos gardons notre idéal. Du reste, pendant que nous [illegible] les événements [illegible] bien quelque part garder la [illegible] pour [illegible] qu'il est plus de savoir [illegible] communiste ou non, mais simplement qu'il est [illegible] la majorité. Blum, après [illegible] annoncé le départ de la minorité, [illegible] cependant que nous sommes encore ensemble [illegible] dans une sorte d'engagement [illegible] nous considérer encore comme des amis momentanément séparés et non comme des ennemis qui [illegible] s'insulter et se combattre et peut-être, un jour, un foyer commun pourra-t-il encore nous réunir.

Cette négration nouvelle l'enthousiasme des trois quarts de la salle. On réclame l'impression comme on a vu réclamer celle du discours de Cachin. Cette impression est votée à la majorité.

Mme Daniel BENOUIT leur a un vehément [illegible] BLUM protestant contre le vote.

Il semble que la majorité va se ressaisir. LOSSAIN, plus conciliant, rend hommage à l'orateur de la minorité. La motion d'impression est retirée.

Une déclaration de Rappoport soulève un incident entre Raffin-Dugens et Raoul Evrard

QUOIQU'ils [illegible] RAPPOPORT qui soutient la motion Cachin-Frossard. A un moment donné, il parle des mitrailleuses qui deviennent [illegible] quand elles sont manœuvrées par les bolchevik et un incident s'élève à ce sujet, entre MARIN-DUGENS, ancien député socialiste, et Raoul EVRARD, député du Pas-de-Calais.

Cette discussion continuera encore demain toute la journée.

Pour le règlement de la Question Orientale

LES « PREMIERS » ALLIÉS SE RENCONTRERONT AU DÉBUT DE JANVIER, A NICE

Rome, 27 décembre. — Le président du Conseil M. Giolitti vient d'être présenté au [illegible] publication à la prochaine entrevue avec M. Lloyd George et M. Leygues. On annonce en effet que l'entrevue des premiers ministres alliés aura lieu dans les premiers jours de janvier, à Nice. M. Giolitti n'a pas encore répondu à l'invitation qui lui a été adressée. Il était retenu par les affaires de Fiume. Celle-ci est sur le point de conclure [illegible] ministre des affaires étrangères, pour le représenter.

Il paraît certain que dans leur conférence, les représentants alliés s'efforceront de se mettre d'accord pour le règlement de la question orientale et, en particulier des affaires de Grèce. Il devient, en effet, urgent d'établir l'unité de vues sur la ligne de conduite à suivre à Athènes où de divergences [illegible] existe entre les missions alliées.

UN ESCROC A ÉTÉ ARRÊTÉ DANS UNE VOITURE D'AMBULANCE

IL AVAIT DISPARU MYSTÉRIEUSEMENT, APRÈS AVOIR DÉTOURNÉ UN MILLION 200.000 FRANCS.

Paris, 27 décembre. — Il y a quelques mois, un négociant en bijoux et en perles fines de la place de Strasbourg vendit des bijoux, en garantie d'un chèque, au nommé Marcel Schwob, 35 ans, courtier, demeurant dans un grand hôtel voisin de l'Opéra.

Quelques semaines après, le bijoutier avait encaissé 600.000 francs à Schwob, ce dernier ayant [illegible] cette somme pour conclure une grosse affaire de cuir. Le bijoutier remit des traites [illegible] quelques jours, Schwob [illegible] pour 450.000 francs de bijoux [illegible] 2.000.000 francs, en argent et bijoux. Le tout devait être soldé le 20 décembre dernier. A [illegible] on ne revit plus Schwob qui avait paru mystérieusement.

Le bijoutier M. fit une enquête et apprit que le [illegible] avait été vendu à différents négociants [illegible] M. Pe[illegible] juge d'instruction, ouvrit une enquête [illegible] matin, l'arrestation de l'indicateur [illegible] au moment où il sortait d'un hôtel du quartier Montparnasse pour monter dans une ambulance [illegible] qui devait le transporter dans une maison de santé de la rue [illegible] Sur ce fait, le commissaire de police M. [illegible] informa [illegible] de surveiller la maison de santé, mais insista [illegible] inspecteur [illegible] au chevet du malade en attendant son transfert à la prison de la Santé, où il [illegible] actuellement.

Brasserie et Charcellerie

UN BRUTEUR VOLEUR

[illegible] parmi [illegible] devant la mairie de [illegible] ville. Résolument, un homme se jeta sur le [illegible] qui avait emprunté les [illegible] aux applaudissements [illegible] et manifestant [illegible] courageux [illegible] dans la voiture et disparut [illegible]

Or, une heure plus tard, le [illegible] à Noisy-le-Sec [illegible] repris de justice, qui s'occupe de vendre la [illegible] de hasard avait [illegible] à disposition. Il a été [illegible] au dépôt. Quant [illegible] voiture, dont on ne connaît pas le propriétaire, on la conduit à la [illegible]

Une servante devait hériter de sa patronne

MAIS ELLE PLAÇA, ELLE, LUI FIT [illegible] DE LA MORT-AU-RATS

Une vieille [illegible] Mlle Cornolo, avait pris [illegible] une jeune fille de 15 ans, Josephine Caria, et, pour mieux s'assurer ses services, lui avait promis [illegible] contentée de ces soins de la [illegible]

Des lors, [illegible] domestique, pour hériter plus vite, conçut le projet d'empoisonner sa patronne.

Elle se procura de la mort aux rats chez [illegible] et, [illegible] repinces, en mit [illegible] et dans le thé de Mlle Cornolo.

Celle-ci, [illegible] jours de violents [illegible] douleurs atroces ; son état empirant, [illegible] son chevet, disposant de la [illegible] immédiatement.

[illegible] encore en sa possession [illegible] « mort aux rats », ne put nier elle a été [illegible]

Dans le Bâtiment

A PROPOS DE LA [illegible] CHOMAGE

Paris, 27 décembre. — Le C[illegible] National de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Divers s'est réuni hier à son [illegible] rue Grange-aux-Belles.

Après une très longue discussion, les [illegible] ont adopté un ordre du jour [illegible] lequel il est constaté que la crise du chômage qui affecte actuellement l'industrie du bâtiment dans le pays est due à la mauvaise administration du pouvoir gouvernemental. Le Comité National rappelle que la crise actuelle s'étend aux autres nations et que la [illegible] des pays [illegible] ne se [illegible] par des [illegible] intérieures [illegible] ennemies.

Réitérant ses vues sur les problèmes financiers concernant les régions dévastées, le Comité [illegible] les travaux concernant le [illegible] et [illegible] le pillage des [illegible]

Les délégués se déclarent partisans de la reprise des relations commerciales avec la Russie et [illegible] se séparer, ils ont adopté un second ordre du jour de sympathie en faveur des [illegible] l'ouverture du prochain Congrès de la [illegible] et se tiendra dans une ville du centre.

Convulsions russes

MUTINERIES A MOSCOU

Helsingfors, 27 décembre. — Plusieurs unités de la garnison rouge de Moscou se sont [illegible] d'artillerie situé dans la banlieue. Au cours des engagements assez vifs qui se sont produits dans les rues, il y a eu des morts et des blessés.

Le 24 décembre, les communications entre Moscou et Pétrograd étaient interrompues. Les détails manquent pour apprécier le caractère du mouvement et son importance, mais il semble que la situation à Moscou se complique et que le Gouvernement soviétique se trouve en présence d'un vaste complot dressé devant lui par les ouvriers et une partie de la garnison.

CONFLITS EN UKRAINE

Les derniers journaux soviétiques annoncent que pour l'approvisionnement des ouvriers de l'armée rouge la situation est plus grave que jamais.

Le Conseil des Commissaires a envoyé en province des troupes bolchevistes bien armées pour réquisitionner les biens des paysans. Il est à ces expéditions recevront 15 % des prélèvements qu'ils arriveront à obtenir. D'autre part, on signale qu'en Ukraine les conflits sanglants continuent entre paysans et communistes.

Ceux qui soulèvent

L'UN SOULEVA L'AUTRE QUI LUI « SOULEVA » SON PORTEFEUILLE

Paris, 27 décembre. — Johnny Coulon, Thomas qu'on ne peut soulever, a des émules. Hier, dans un restaurant du Palais-Royal, un inconnu de Brancion — un fort gaillard, bâti en athlète, [illegible] — venait [illegible] seul un repas, quand trois messieurs, attablés à la table voisine, se mirent à discuter sur l'existence du [illegible] boxeur. Tout à coup, l'un d'eux s'écria :

— Laissez de Coulon ! Il est bien simple. Ainsi, moi, qui ne pèse que 50 kilos, je défie qui que ce soit de me faire quitter le sol.

Ses deux compagnons [illegible] vaincre l'expérience. Notre provincial, qui avait [illegible] curiosité cette discussion, se proposa à son tour. Il s'approche de son voisin, le saisit à la taille entre ses mains robustes et le soulève sans [illegible] apparente. Alors, les trois messieurs [illegible] bien le félicitèrent et [illegible] Leur [illegible] de Brancion se retourna [illegible] d'un murmure flatteur qui [illegible] sa vanité.

Tranquillement, il prit son café, qu'il arrosa d'un verre de fine. Puis il demanda son addition. Machinal, il [illegible] soigneusement [illegible] porte-[illegible] à sa poche. A ce moment, il [illegible] un cri. Son portefeuille place dans la poche intérieure de son veston, avait disparu. Que s'était-il donc passé ? Pendant que notre architecte, soucieux de faire admirer la vigueur de ses muscles, s'efforçait avec succès à ailleurs — de soulever le monsieur [illegible] qui avait porté un défi à « l'honorable société », [illegible] avait soulevé le portefeuille du [illegible] contenant 17.000 francs.

On [illegible] l'ingéniosité des [illegible] très [illegible] et dont le succès récompense [illegible] tout [illegible] les explorés.

La police recherche les trois ingénieux [illegible] qui n'iront vraisemblablement pas renouveler leur expérience chez le professeur Richet.

Gibende guillotine

ON A CAPTURÉ DEUX JEUNES BANDITS ASSASSINS

Angers, 27 décembre. — La police de Saumur a arrêté Léon Artenelle, âgé de 19 ans, et René Le Tréhon, âgé de 17 ans, qui, évadés de la colonie de Mettray, avaient assassiné le 28 novembre dernier, avec la complicité de leur leur camarade, arrêté à Lyon, un [illegible] de Saint-Symphorien, près de Tours.

Les maris.... frauduleux

ILS OCCUPAIENT AU CIMETIÈRE DES CONCESSIONS A PÉRPÉTUITÉ ACQUÉRELLES ILS N'AVAIENT PAS DROIT.

Bagnères-de-Bigorre, 27 décembre. — On vient de découvrir, à Bagnères-de-Bigorre, une supercherie point banale.

En s'occupant de vérifier sur place les concessions à perpétuité du cimetière, on a [illegible] que plusieurs personnes avaient eu recours à l'ingénieux et bien simple stratagème, qui consistait à faire graver sur la pierre tombale des mots « Concession à perpétuité ». Les années s'écoulaient et les fossoyeurs, respectant l'inscription, [illegible] outre. Bien entendu, cette pratique se généralisait.

On estime à environ six mille francs le montant de cette fumeuse [illegible]

Qui se sert du browning...

LE MEURTRIER DE L'ÉTUDIANT NANCEIEN AVAIT ÉTÉ MENACÉ

Nancy, 27 décembre. — L'enquête ouverte sur les causes du drame qui ont abouti à la mort de l'étudiant en médecine Schmisser [illegible] dans la rue Saint-Jean d'un coup de revolver, a permis d'établir que Charles Dufrie et Schmisser, étant pris de querelle dans un cabaret, échangèrent des injures et la veille dernière Schmisser quitta l'hôtel [illegible] Dufrie et le menaça en manifestant un browning. Dufrie plus prompt que son adversaire lui tirait une balle dans la gorge. Dufrie a fait un récit du drame qui concorde avec les résultats de l'enquête et les dépositions des témoins.

Deux fois condamné à mort

un [illegible] a été guillotiné

[illegible] matin, [illegible] aura lieu à Bourg-en-Bresse l'exécution capitale de [illegible] Eugène Fursat, âgé de 30 ans, originaire de Bourganeuf (Creuse), qui, le 23 décembre 1917, tua à coups de hachette, pour le voler, son patron, M. Claude Guilbert, 67 ans, rentier à Chaponost, village de la banlieue lyonnaise.

Arrêté en mars 1918, à Bellegarde-en-Forêt (Loire), Eugène Fursat a été deux fois condamné à mort, une première fois en juillet 1920, par la cour d'assises du Rhône, une deuxième fois, le précédent arrêt ayant été cassé pour vice de forme, le 29 septembre 1920, par le jury de l'Ain.

Ni crime, ni suicide

LE CALAISIEN CLEUET N'A ÉTÉ VICTIME QUE DE SON IVRESSE

Nous avons [illegible] hier que dans un wagon de troisième classe du train de Calais arrivant à Paris à 4 h. 8 du matin, on avait trouvé étendu sur la chaufferette [illegible] un homme [illegible] Ce homme portait, en plus des brûlures multiples, une plaie [illegible] de tête.

Des papiers trouvés sur lui permirent d'établir son identité : Jules Cleuet, 54 ans, [illegible] demeurant à Calais et [illegible] depuis [illegible] au commissariat spécial de la gare du Nord, [illegible] du crime ou du suicide [illegible] M. Cleuet a été transporté à Lariboisière.

Dans le Textile

A PROPOS D'UNE INTERDICTION

Paris, 27 décembre. — La [illegible] Nationale [illegible] de l'Industrie textile [illegible] France communique la note suivante [illegible]

La Commission exécutive de la Fédération Nationale [illegible] a pris connaissance de la [illegible] du 27 de [illegible] Paris [illegible] l'un ordre du jour émanant de l'Union des Syndicats de l'Isère, protestant contre une déclaration faite au dernier conseil confédéral par le secrétaire Huyghe disant : Que la Fédération avait décidé de se séparer des Syndicats minoritaires aux C. S. [illegible] à déclarer que les paroles du [illegible] Huyghe [illegible] interprétées [illegible] qu'il [illegible] aucune [illegible] étaient envisagées puisqu'à ce moment aucune décision n'avait été prise et est encore à prendre. Cependant la Commission exécutive [illegible] exprime à ce sujet une déclaration [illegible] et considère qu'elle abuse de son pouvoir en menaçant d'exclusion tout Syndicat soi disant réformiste au cas où le Conseil National prendrait [illegible] décision que [illegible] Elle est [illegible] dans [illegible] tant [illegible] dans l'action et la gestion d'une Fédération dont celle-ci n'est responsable que devant [illegible] Elle [illegible] session elle devrait avoir la pudeur de s'abstenir de toute propagande tendant à amener la division des forces ouvrières, dont l'unité est plus que jamais indispensable devant une bourgeoisie coalisée, qui ne manque jamais de profiter des [illegible] rang de la classe ouvrière.

Une voiture de poubelles tua sa compagne

AU COURS D'UNE DISCUSSION, ELLE LUI PLANTA SON COUTEAU DANS LE COU

Une vive discussion éclatait, à Grand-Temps entre des vanniers ambulants [illegible] sur la place de [illegible] au cours de la querelle, une femme [illegible] d'un coup de couteau au côté droit du cou une nommée Marie Vinot, âgée de 21 ans.

La discussion entre le meurtrière et la victime avait été provoquée par un vol de poubelles. La meurtrière s'apprêtait à partir quand la gendarmerie l'a arrêtée.

Le bal de la mort

IL SE DANSA EN IRLANDE.

Dublin, 27 décembre. — Les autorités militaires annoncent que ce matin, à 1 h. 45, les forces de la Couronne ont surpris un grand nombre de personnes en train de danser près de Bruff, dans le comté de Limerick, localité située dans une des régions soumises à la loi martiale.

Plusieurs danseurs étaient armés et quand les forces de la Couronne s'approchèrent, elles furent accueillies à coups de fusils. Un policier et huit des forces de la Couronne ont répondu tuant cinq de leurs agresseurs.

On a retrouvé des armes sur chacun de ces derniers. 138 personnes ont été détenues en attendant les résultats de l'enquête qui a été ouverte.

En buvant du vin boche nos « poilus » s'empoisonnent

Cologne, 27 décembre. — La « Cologne Post » rapporte qu'un détective a découvert un cabaret où on vendait aux [illegible] du vin du Rhin [illegible] nocif sous l'étiquette « vin rouge ». Un échantillon a été envoyé aux autorités médicales britanniques. L'analyse a permis de constater que la liqueur dépasse « vin rouge » contenant du poison.

L'enquête ouverte sur cette affaire a établi qu'une maison allemande avait vendu dans l'espace de douze mois trois mille bouteilles de ce breuvage.

Imprudence d'enfant

IL JOUA AVEC LES DÉTONATEURS QUI LE BLESSA GRIÈVEMENT EN EXPLOSANT

Un grave accident dû — une fois de plus — aux détonateurs abandonnés par l'ennemi, s'est produit à Courcheletes, dans les circonstances suivantes :

Le petit Henri Hache, 9 ans, dont les parents sont mariniers à bord de l'« Eureka » jouait devant le bateau, le long du chemin du halage, à Courcheletes. L'enfant avait ramassé à terre une sorte de tube en cuivre, sur lequel il frappait avec une pierre... Tout à coup le tube — un détonateur allemand — fit explosion. Le petit Hache eut la main droite littéralement déchiquetée — de plus un éclat vint le blesser dangereusement à la gorge, sous le menton.

L'enfant a reçu sur place les soins d'un docteur. Son état est grave.

La famille Hache est originaire de Deulemont.

Nos fermiers vont recevoir du bétail d'Angleterre

C'EST UN DON GRACIEUX

Bapaume, 27. — Les sommes rassemblées par le comité de secours agricole que préside le duc de Portland s'élèvent à 70.000 livres sterling qui servent à l'achat du bétail envoyé à nos fermiers de l'ancien front et qui leur est remis à titre purement gracieux.

Jusqu'ici, le département de la Somme principalement a reçu secours, mais bientôt l'action bienfaisante sera étendue à d'autres départements.

Chaque ouvrier devrait avoir sa maison et son jardin

LE PROJET EN EST ÉTUDIÉ PAR LE MINISTRE DE L'HYGIÈNE

Paris, 27. — Le ministre de l'Hygiène étudie actuellement, d'accord avec les organisations ouvrières, les détails d'un projet de loi sur la création de maisons avec jardins pour ouvriers. Il suffirait pour acquérir une maison avec jardin aux ouvriers ayant de chacun des prix [illegible] de l'immeuble et de ses dépendances. Les ouvriers propriétaires du terrain ou membres d'une Société [illegible] la main-d'œuvre nécessaire à la construction de la maison seraient dispensés de tout versement [illegible]

AUX INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES du Nord

Le Comité départemental du [illegible] se réunira le 29 courant et prononcera sur un grand nombre de suppressions d'emplois.

Nous prions instamment les maîtres et maîtresses des écoles intéressées de vouloir bien nous envoyer, s'il y a lieu et de toute urgence, tous les renseignements qui seraient de nature à favoriser le maintien de ces emplois :

Cousolre, Sincennes, Louvroil, Saint-le-Château, Beauvois, Boussières (C), Catillonnes, Estourmel, Maretz, Vieux-Vendeuil, Anchel, Bossu (rue de Lille et Bordinies), Lallaing, Montigny (P), Orchies, Somain, Noyelles-sur-Escaut, Marq, Bouchain, Hellemmes-Lille, Ham, Douchies, La Madeleine, Lille (r. des Arbustes, r. Chapelier, r. Fives, r. de Colmar, r. Vieux-Marché-aux-Poulets, r. Dupetit-Thouars, r. Fénelon, r. du Grand-Balcon, r. St-Gabriel, r. de Tournai, r. Wattreau, r. du Bourdelo, r. Cabanis, r. A. Colins, r. du Buisson, boulevard Liny, r. du Marché, r. St-Michel, r. des Stations, pl. Vicar), Lys-les-Lannoy, Mouvaux, Songe, Roubaix (r. Archimède, r. du Bois, r. Chanzy, r. d'Alembert, r. Linné, r. de Napoléon, r. St-Vincent-de-Paul, r. Pascal, r. de Flandre, r. des Pyramides, r. Linné, r. de Strasbourg, r. de l'Industrie, r. de Tomin, r. St-André, Tourcoing (Croix-Rouge, r. des Plats, r. de Warcoing, r. du Vieux-Chêne, r. Blanc-Seau), Wambrechies, Wasquehal, Wattignies, Bruille-St-Amand, (Centre, r. de la Condé, Millonfosse, Rumegies, St-Amand).

CABANA, DELOURME,
Conseillers départementaux.

DES GROS LOTS

VILLE DE RAULE 1899

Le n° 131.078 est remboursé par 100.000 fr.

Les deux numéros suivants [illegible] remboursés chacun par 10.000 fr. [illegible]

30 numéros sont remboursés, chacun par 1000 fr. [illegible]

[illegible]

299.565, 313.037, 325.198, 329.031, 351.030, 391.990, 393.495.

ROUBAIX

[illegible] rue Pauvrée. Téléphone 9-51

LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE 100.000 FRANCS AUX CHOMEURS

Suivant l'exemple du Conseil municipal de [illegible] le Conseil de l'Industrie textile [illegible] la somme de 100.000 francs en faveur des chômeurs de Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, [illegible] Les présidents des Bureaux de bienfaisance de chacune des localités intéressées seront chargés de cette répartition.

LES VOLS

Des malfaiteurs ont dérobé, dans la nuit de samedi à dimanche, chez Mlle Lucie Stevens, marchande de beurre, rue de la Gare, 27, trois [illegible] un enfant [illegible] 10 [illegible]

Dans la nuit de dimanche à lundi, un malfaiteur s'est introduit par effraction dans le domicile de M. Plaisant, tailleur d'habits, rue Choiseul, cour Lefebvre, 14, et y a enlevé un pardessus [illegible]

— Des lettres en émail blanc, composant l'enseigne de [illegible] Bureau, négociant en confections, rue de la Gare, 105 bis, ont été volées la nuit.

SERVICE DES CHARBONS

ORDRE DE DESCRIPTION pour le 28 TOUR

1 et 2 personnes, 50 kilos pour 13 francs ; 3, 4, 5 personnes, 100 kilos pour 26 francs ; 6 personnes et plus, 150 kilos pour 39 francs.

Premier secteur, jeudi 29 décembre, de 8 à 11 heures ; 2e, de 14 à 17 heures ; 3e, vendredi 31, de 8 à 11 ; 4e, de 14 à 17 ; lundi 3 janvier, de 8 à 11 ; 6e, de 14 à 17 ; 7e, mardi 4, de 8 à 11 ; 8e, de 14 à 17 ; 9e, mercredi 5, de 8 à 11 ; 10e, de 14 à 17 ; 11e, jeudi 6, de 8 à 11 ; 12e, de 14 à 17 ; 13e, vendredi 7, de 8 à 11 ; 14e, de 14 à 17 ; 15e, samedi 8, de 8 à 11 ; retardataires de 14 à 17.

La partie est invitée à se présenter à l'inscription à l'office-liste des Postes, 2, rue Neuve, muni de sa carte de charbon.

CHARBONS SUPPLÉMENTAIRES. — Un supplément allant de 30 à 60 kilos par carte, au choix de chacun, pourra être obtenu moyennant le prix de 28 francs les 100 kilos.

AVIS AUX RETARDATAIRES. — Le cour du transport, pour les [illegible] Versant d'être survolé, les retardataires sont informés qu'ils devront [illegible] la [illegible] 50 [illegible] 100 kilos.

AUX COLONIES SCOLAIRES

On nous prie d'annoncer que l'Administration municipale, désireuse de témoigner de sa satisfaction aux [illegible] pour leur assiduité aux diverses manifestations des colonies scolaires, a décidé de leur réserver une surprise à l'occasion de la nouvelle année.

Le jeudi 31 décembre, à 4 heures, dans la salle des fêtes de la rue de l'Hospice, [illegible] à l'ordinaire très confortablement chauffée, il leur sera distribué, à l'issue de l'excellent goûter et de la séance du cinéma reçu et [illegible] du gracieux petit cadeau.

LES FÊTES DU NOUVEL AN A L'HIPPODROME-THÉATRE

Le programme établi pour les fêtes de Noël et du Nouvel An par la direction de l'Hippodrome-Théâtre ne le cède en rien à celui de Noël et mérite peut-être plus encore d'attirer des amateurs de beaux spectacles et les familles. Qu'on en juge :

Vendredi 31, en soirée, et samedi 1er janvier (en matinée), deux représentations de « La Poupée », la charmante opérette en 4 actes d'Audran. Au 2e acte, le Magasin de Poupées (grande mise en scène).

Samedi 1er janvier en soirée, et dernière représentation du plus grand succès de la saison : « Boccace », opérette en 3 actes (trois heures de bonne humeur).

Dimanche 2 janvier en soirée : « Les Cloches de Corneville », opérette en 4 actes de Planquette.

La location est ouverte au 16 de la rue de la Gare pour ces quatre représentations.

AU COMITÉ D'ALIMENTATION

Tous les jours, aux halles, vente libre de beurre, 18,50 le kilo, confitures, 1,40 et 2,50 le pot ; chocolat, 1,80 les 250 gr. ; Chester, 7,80 le kilo.

Pour la vente de beurre, la carte de denrées sera exigée.

Cours : semelles pour femmes et enfants, 2,75 et 2,95 la paire ; talons, 1,00 la paire ; demi-semelles, 1,00 la paire.

Vin rouge, 1,70 le litre. Vente libre, le mardi 28, de 8 à 11 h., 1er, jaunes et vertes ; de 3 à 6 h., 16e, jaunes et vertes.

Pommes de terre de Merville, rue des trois Kilos, vente libre.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE

Secours en faveur des chômeurs

Les [illegible] qui ont [illegible] inscrits 99, rue Pellart, au Bureau de Secours, depuis le 24 novembre, toucheront des secours en nature. Ils devront se présenter dans l'ordre suivant :

Impaires A à D inclus, mercredi, de 8 à 11 h. E à N inclus, mercredi, de 2 à 5 h. ; O à Z inclus, jeudi, de 8 à 11 h.

Ceux qui bénéficient déjà du pain à prix réduit devront apporter leur carte et leurs tickets.

A L'AMITIÉ DES ARTS

Tir. — Les résultats de M. Clarke de tir de dimanche dernier ont été les suivants :

1er, L. Carette, 39 pts ; 2e, A. Scholl, 38 ; 3e, L. Quivet, 37 ; 4e, O. Heylbroeck, 36 ; 5e, L. Sauvage, 36 ; 6e, P. Peche, 34 ; 7e, G. Fervaque, 34 ; 8e, Tertot, 33. — Viennent ensuite Desgenetez, Menard, Coutenoy, etc.

Il n'y aura pas séance le dimanche 2 janvier.

LE CHARBON A DOMICILE

Aujourd'hui, mardi, livraison sur rue et rue secteur.

ETAT-CIVIL

[illegible] Braffaut, rue Molière. — Maurice Eckhout, rue France, 6. — Noël Dekeyser, rue de Bonne. — Raymond Lebrun, rue du Tilleul. — Renée Delforge, de Meuvaux. — Marcel Cogez, rue Gamot. — André Demarez, rue de Longue-Haie. — [illegible] Chaussée Lopel, rue du Pile, 162. — Gilbert Deschamps, rue du Longue-Chemin. — Marcel Kindt, rue Vauquelin. — Jeanne Boriul, rue Lacquet, 90. — Marie Claus, rue d'Hem, 40. — André Russel, avenue de Lannoy, 9. — Chanel Delannoye, rue des France, 109. — Nelly Mauvis, Grande-Rue, 34. — Noël Valay, rue du Coq-Français, 167.

Décès. — Philomène Dupriez, ép. Delepée, 66 ans, boulevard de la [illegible] — Héloïse Vandewoorde, ép. Pérrat, rue Sainte-Barbe, 83. — Romaric Dubar, veuve John, 70 ans, rue des Longues-Haies. — Emile Delemarre, 62 ans, rue de la Lys, 35. — J.-B. Desbonnets, veuve Calleyrie, 79 ans, rue Barbusse, 13. — Hippolyte Bonnet et Raoul Barrois, rue Boilatreau, 3. — Sophie Matton, veuve Gallet, rue Saint-Roch, 95. — Gustave Coppenolle, 60 ans, rue des Pyramides, 3. — Julie Bigot, veuve Bonnet de Cambrai, 87 ans, rue de Lannoy, 90. — Henri Dhont, 80 ans, rue de Saint-Jean, 18. — Clémence Dubergnin, ép. Tourte, 64 ans, rue Magenta, 90. — Marie [illegible]

TOURCOING

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Dans la nuit de samedi à lundi, M. Jean Bonnard, commerçant en retraite, demeurant place du Sapin-Vert, 18, ayant à faire à un pigeonnier, avait laissé [illegible] allumée. Etant descendu, il remonta quelques minutes après, et vit [illegible] la pièce en flammes. Un courant d'air avait communiqué le feu à du linge séchant sur les cordes. Aux [illegible] voisins, M. Bonnard parvint à se rendre maître de l'incendie.

Les dégâts, assez importants, sont couverts par [illegible]

TICKETS DE PAINS A PRIX RÉDUIT

La distribution des tickets de pains à prix réduit, valables du 27 décembre au 30 janvier 1921, aura lieu à l'Hôtel de Ville [illegible] aux jours et heures ci-après :

Mardi 28 décembre, de 9 à 12 h. 1601 à 1700, de 2 à 5 h. 1701 à 2400 ; mercredi 29, matin, 2401 à 3000 ; soir, 10001 à 10700 ; jeudi 30, matin, 10701 à 11400 ; soir, 11401 à 12200 ; vendredi 31, matin, 3001 à [illegible] ; soir, 31001 à 33800 ; 5001 à 6000 ; [illegible] à [illegible]

VOL EN RÉCIDIVE

Au cours d'une ronde faite, dans la nuit de dimanche à lundi, dans les briqueteries [illegible], rue d'Amsterdam, des agents ont arrêté deux individus qui dormaient au-dessus des fours. Ils [illegible] Lampe, 32 ans, et Noël Latre, sans domicile fixe.

LE CHARBON A DOMICILE

Aujourd'hui mardi, livraison au secteur 8.

CHEZ LES « CRICK-SICKS »

Aujourd'hui mardi, répétition générale sous la direction du chef. Une communication importante sera faite aux sociétaires, par M. Manaut.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

EXEMPLE A SUIVRE. — La Mairie nous communique :

« M. l'Abbé Henri Demulier, vicaire de la paroisse Saint-Gérard, a remis à M. le Maire de Wattrelos, la somme de [illegible] francs, pour la caisse du chômage ».

La crise industrielle s'accentuant chaque jour, il est à souhaiter que l'exemple de M. l'abbé Demulier soit suivi.

AU RAVITAILLEMENT MUNICIPAL. — Aujourd'hui mardi et jours suivants, au Magasin de Ravitaillement, rue de la Poste, vente libre de beurre de Normandie, qualité supérieure.

ETAT CIVIL DU 27 DÉCEMBRE. — Naissances. — Gustave et Georges Driemmels, rue du Mont-à-Leux, 423 ; Marthe Noulet, rue de l'Union, numéro 106 ; Marcelle Dallenbach, rue d'Andenarde, 127.

Décès. — Frédéric Lemaire, 6 mois, sans profession, rue Jean-Jaurès, 1 ; Eugène Moreau, 20 ans, couleur, rue d'Audenarde, 127 ; Rene Lebrecht, 3 mois, rue du Moulin, 26.

RHUM CHARLESTON

LILLE

Nos bons badauds !

La badauderie, quoi qu'en prétendent certains, n'a toujours semblé une des plus éclatantes démonstrations de l'intelligence humaine.

Comme dit Pascal : « Les bêtes ne s'admirent point et n'admirent point autrui. La vertu des bêtes se satisfait d'elle-même ».

La vertu, l'intelligence de l'homme, au contraire, se complaît en [illegible] « contempler » et à admirer.

Je ne mets nullement en doute, que c'est bien en vertu de ces principes supérieurs, qu'ils étaient hier environ une bonne cinquantaine de badauds encombrant un trottoir de la rue Nationale, sur le coup de 17 heures, dans le but louable de s'instruire en contemplant des hommes de l'art occupés à poser une glace à une devanture.

Poser une glace !... La bien poser sans qu'elle se casse !... C'est toute une affaire !... Et, de voir réaliser ce tour de force, nos bons badauds en avaient des yeux grands comme des portes cochères.

Au moins, [illegible] très bien, lorsque deux agents, dont un brigadier, troublèrent la fête.

« Que subitement il vint y avoir par là-bas une femme évanouie !... », avait déclaré le brigadier en voyant le rassemblement. Et, tendant la foule compacte, plein de conviction, le brigadier avait même ajouté :

— « Qu'il faudrait bien vous desserrer un peu Messieurs, car, cela [illegible] elle doit avoir besoin d'air pour respirer ».

Mais, brigadier, [illegible] quelqu'un... c'est pas une femme qui est tombée, c'est une glace qu'est [illegible]

— « Quoi-t-il-ce que vous dites ?... »

— C'est une glace qu'on pose... On regarde ».

— « Et c'est pour ça que vous encombrez le trottoir ? c'est pour ça que tous les gens raisonnables, ils sont obligés de faire un grand détour et de descendre dessus le pavé pour pouvoir passer !... Mais, vous n'êtes pas un peu piqués... Non ?!... Allons !... circulez... circulez ! Messieurs !... Circulez, ou je verbalise !... »

La mort dans l'âme, les bons badauds durent s'exécuter, laisser la belle glace !... Ils ne sauront jamais de quelle façon les hommes de l'art ont enfoncé les clous dans le bois du pourtour... Ils ne sauront jamais combien il a fallu de temps exactement pour finir de poser la glace !...

Oui ! Monsieur l'agent !... Vous avez été bien cruel !... Et, vous aurez dû vous rappeler à temps le mot de Pascal : « Les bêtes n'admirent point autrui !... »

Soyez certain, du moins, que c'est bien la ce que pensent certains des bons badauds qui encombraient hier un trottoir de la rue Nationale, sur le coup de 17 heures.

G. GRATIGNE.

La mauvaise rencontre

AGRESSION PLACE PHILIPPE-LE-BON

Une très désagréable aventure vient d'arriver à Mme [illegible] cette personne demeure 24, Place Philippe-le-Bon, et rentrait tranquillement chez elle, à 18 h. 30, lorsqu'elle se trouva brusquement face à face, place Philippe-le-Bon même, avec un individu inconnu ayant des allures d'escarpe. L'escarpe bondit sur la dame, lui arracha son sac et disparut dans la nuit.

Comme le petit sac contenait une somme de 40 francs, une liste de valeurs et divers autres objets, Mme Beudin a déposé une plainte contre inconnu.

Nos Dommages de Guerre

UNE CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS CANTONALES

La Conférence des présidents des Commissions cantonales du Département du Nord s'est réunie, à la Préfecture, sous la présidence de M. Maxime Dronne, président de la section administrative du Comité technique des Dommages de guerre.

Elle a examiné un rapport et un projet de vœu de M. Girin, président de la Commission cantonale de Cambrai-Ouest, sur les procédures à suivre pour trancher les contestations qui s'élèvent entre les sinistrés et l'Administration à l'occasion du remploi ou du remploiement.

LE CAMBRIOLAGE DE LA MAISON ANDRIES

On arrête les coupables

Décidément la Sûreté a, en ce moment, malheureuse [illegible] tous l'honneur en revient d'ailleurs à l'actif et habile M. Perny qui vient de mettre la main sur les auteurs du cambriolage de la rue François-de-Badts.

On se souvient qu'il y a environ un mois, un cambriolait l'atelier de confections de M. Andries, au préjudice duquel les malandrins subtilisaient une quantité importante de pantalons et de pardessus.

Avant-hier, vers [illegible] dans une remise de la rue Pierre-Legrand se trouvait un stock suspect de vêtements. M. Perny [illegible] perquisitionna [illegible]

La habile un cocher, le nommé Victor Devillier, 30 ans, qui le reçut lui-même.

Ayant décliné ses nom et qualité, M. Perny demanda à Devillier s'il avait pas connaissance d'un stock de vêtements.

Devillier dit qu'en effet il avait chez lui un certain nombre de pardessus et pantalons qui se trouvaient d'ailleurs dans une voiture hors d'usage dans sa remise.

Ces vêtements lui avaient été confiés, dit-il, il y a environ tr